



S.I.R.D.

135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26

fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **07-11**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
du 12 janvier 2011**

Le douze janvier deux mille onze, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Michel BAFFERT, Président du SIRD

Date de convocation : 5 janvier 2011

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 16 Votants : 17

Présents : BAFFERT Michel, BELLE Valérie, BOULARD Yannick, BROUZET Martine, CARBONARI Aldo (2), CARRIER Jeanine, DIDIER Claudine, FRIER Gisèle, GAUTHIER Jacques, GILABERT François, GONNET Véronique, JULLIEN Guy, MASTROMAURO Marylin, MOLINARO Patrick, REPELLIN Marcel, TESSAIRE Jacqueline.

Absents excusés : C. COIGNÉ, D.ROUX

Président de séance : Michel BAFFERT

Secrétaire de Séance : Véronique GONNET

Rappel du quorum : 10

Objet : **PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

Validation de la convention avec l'association AGIL pour l'action médiation de nuit sur les communes de Fontaine, Seyssinet-Pariset, Seyssins pour l'année 2011

Rapporteur : Marcel REPELLIN

Le Vice-président expose :

Dans le cadre des travaux du CISPD et de la validation de l'axe de travail : Médiation sociale, le vice-président propose au comité syndical la validation d'une convention avec l'association AGIL relative à la poursuite du service de médiation Sociale en soirée sur les communes de Fontaine, Seyssinet-pariset, Seyssins pour l'année 2011. Les médiateurs interviendront sur le territoire de 18 heures à minuit les mercredis jeudi, vendredi et samedi soir du 15 septembre au 30 avril et de 18h à 1h du 30 avril au 15 septembre.

Missions

L'association AGIL, émanation de l'APASE, réalise l'action.

Deux objectifs sont ciblés : 1) Assurer une réponse et une écoute réactive aux difficultés rencontrés par les habitants par l'intervention des médiateurs.
2) Construire ou reconstruire du « lien social » et du dialogue entre et avec les habitants.

Le rôle de ce service est principalement d'assurer un relais avec les acteurs qui interviennent sur le territoire, dans le champ de l'action sociale, du cadre de vie des quartiers, de la sécurité publique et de la prévention.

Moyens

Deux médiateurs expérimentés interviendront spontanément ou lors d'appels téléphoniques d'habitants en difficulté ou dérangés par des « nuisances » telles que regroupements bruyants, conflits de voisinages ...

Un point est réalisé mensuellement en groupe de travail.

Les fiches d'intervention qui rendent compte du territoire sont transmises hebdomadairement à la coordinatrice du CISPD.

Sur un plan méthodologique, le CISPD détermine l'état des lieux géographique, la nature des problématiques à traiter et les cibles

Pendant l'action, l'évaluation porte sur l'aspect qualitatif : la nature des effets produits par les interventions des médiateurs, ainsi que sur l'aspect quantitatif : comptage du nombre d'appels et leur origine.

Sur évaluation, les médiateurs ont pour mission en journée de rencontrer les habitants et les commerçants pour présenter la démarche et les objectifs de la médiation.

Après l'action, l'analyse portera sur les préconisations qui pourront être faites, en fonction des données recueillies pendant la durée de l'intervention pour l'éventualité d'une pérennisation à l'année.

Coût

Le coût de l'action pour l'année 2011 s'élève à 84 787 euros.

La participation du SIRD, Syndicat Intercommunal de la Rive Gauche du Drac, s'élève à 27 000 euros. Cette participation fera l'objet de 4 versements de 6 750 euros, qui interviendront à chaque début de trimestre, sur présentation de factures établies par l'association AGIL.

L'équilibre de l'action repose notamment sur l'octroi de financements liés à la politique de la Ville (FIPD et CUCS) auquel AGIL émergera « en direct » pour l'année 2011 encore.

Le cas échéant, le montage financier de l'action global pourra être réévalué.

Après débat,

Le comité syndical

✓VALIDE la convention avec AGIL

✓AUTORISE le Président à signer la convention

✓ DIT que les crédits sont prévus au BP 2011 compte 611 Chapitre 011 fonction 101

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 14 janvier 2011

Le Président

Michel BAFFERT